Nations Unies S/2019/555

Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juin 2019
Français
Original : anglais

Pouvoirs des représentantes suppléantes de la Belgique au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 26 juin 2019 indiquant que M^mes^ Priscilla de Schaetzen et Anna Oosterlinck ont été nommées représentantes suppléantes de la Belgique au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

19-11701 (F) 100719 100719

Merci de recycler